

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution  
ou annotation

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du  
6 mai 2013

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 6 mai 2013 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du  
6 mai 2013

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 6 mai 2013

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2013
  - 6.3 Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale
  - 6.4 Vente de garage 2013
  - 6.5 Nomination maire suppléant
  - 6.6 Formation en ressources humaines pour la directrice
  - 6.7 Solutions en ressources humaines
  - 6.8 Demande de cautionnement pour la rénovation de la Salle des Chevaliers de Colomb
  - 6.9 Représentant pour la vente pour taxes
  - 6.10 Cadeaux pour nouveaux-nés
- 7 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
  - 7.1 Ramonage des cheminées
- 8 *TRANSPORT*
  - 8.1 Adoption du règlement 314 modifiant le règlement 308
  - 8.2 Autorisation de circuler pour le Grand Défi Pierre-Lavoie
- 9 *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 9.1 Demande de participation au programme Changez d'air
  - 9.2 Participation à la Journée Normand-Maurice
  - 9.3 Remplacement d'une soufflante
  - 9.4 Remplacement d'une pompe à la station de pompage 2
  - 9.5 Offres de services pour les plans et devis pour les stations de pompage 1 et 3
- 10 *SANTÉ ET BIEN-ÊTRE*
  - 10.1 Approbation des états financiers de l'OMH de Lyster
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 11.1 Rendez-vous québécois du loisir municipal
  - 11.2 Congrès AQLM
  - 11.3 Achat d'une porte de garage
  - 11.4 Aération et balayage des terrains de balle et soccer
  - 11.5 Entretien du toit du Centre des loisirs
  - 11.6 Achat d'un tapis roulant pour le Gymlyst
- 12 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
  - 12.1 Programme d'incitation à la plantation d'arbres
  - 12.2 Publicité pour les terrains à vendre dans la rue Beaudoin



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

- 12.3 Demande à la CPTAQ pour le Camping Tropical  
12.4 Demande de la Corporation des aînés  
12.5 Affiche promotion domiciliaire  
12.6 Vente d'un terrain sur la rue Beaudoin  
13 PERIODE DE QUESTIONS  
14 VARIA  
14.1 Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable  
14.2 Demande de la Fondation québécoise du cancer  
14.3 Soirée hommage Partenaires 12-18  
14.4 Tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD  
14.5 Dépôt des états financiers de la Corporation des aînés  
15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE  
16 LEVEE DE LA SEANCE

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et en fait la lecture.

115-05-2013  
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

116-05-2013  
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

117-05-2013  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11135 à 11170	94 411.39 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	34 994.66 \$
Grand total des paiements	129 406.05 \$

**ADOPTÉE**

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2013

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, la directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2013, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

118-05-2013  
Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 31 mai au 6 septembre 2013 :

Lundi, jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h  
Mardi, mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h  
Vendredi : 9 h à 12 h

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**ADOPTÉE**

119-05-2013  
Vente de garage  
2013

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée Ventes de garage» dans les rues de la municipalité le 19 mai 2013.

**ADOPTÉE**

120-05-2013  
Nomination maire  
suppléant

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Christian Marcoux, maire suppléant, pour la période du 7 mai au 3 novembre 2013.

**ADOPTÉE**

121-05-2013  
Formation en  
ressources  
humaines pour la  
directrice

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation «Gestion des ressources humaines». La somme requise de 250\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM. (02 13000 310).

**ADOPTÉE**

122-05-2013  
Solutions en  
ressources  
humaines

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la soumission de Cameron ressources humaines pour un mandat de coaching auprès de la directrice générale. La somme requise de 8 750\$ avant taxes sera puisée au poste Honoraires professionnels. - Adm. (02 13000 410).

**ADOPTÉE**

123-05-2013  
Demande de  
cautionnement  
pour la  
rénovation de la  
Salle des  
Chevaliers de  
Colomb

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lyster du Conseil 5719 désirent obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 80 000\$, remboursable sur 25 ans;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster se porte caution en faveur des Chevaliers de Colomb du Conseil de Nelson no 5719 d'un montant de 80 000\$ pour 25 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1.

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

124-05-2013  
Représentant  
pour la vente  
pour taxes

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Suzy Côté ou Sylvain Labrecque comme représentant de la municipalité à la vente pour taxes qui se déroulera au bureau de la MRC de l'Érable le 5 juin prochain.

**ADOPTÉE**

125-05-2013  
Cadeaux pour  
nouveaux-nés

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 100\$ pour l'achat de deux certificats-cadeaux à la Pharmacie Barrette et ass. pour la naissance des bébés de la conseillère Geneviève Ruel et de l'adjointe administrative Marie Demers.

**ADOPTÉE**

126-05-2013  
Ramonage des  
cheminées

ATTENDU que la municipalité a reçu des offres de services pour le ramonage des cheminées pour l'année 2013 de Services de Ramonage Hébert et de Cheminées Ram-Tech ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte les offres de services de Services Hébert Ramonage et de Cheminées Ram-Tech, et autorise l'émission d'un permis de ramonage pour les entreprises, conformément au règlement 170 sur le ramonage.

**ADOPTÉE**

127-05-2013  
Adoption du  
règlement 314  
modifiant le  
règlement 308

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement 314 modifiant le règlement 308 décrétant l'ouverture du prolongement des rues Beaudoin, Laurier et Saint-Pierre.

**ADOPTÉE**

128-05-2013  
Autorisation de  
circuler pour le  
Grand Défi  
Pierre-Lavoie

ATTENDU que «Le grand défi Pierre Lavoie» sollicite l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster dans le cadre d'un marathon cycliste ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster pour leur activité qui aura lieu le samedi 15 juin 2013.

**ADOPTÉE**

129-05-2013  
Demande de  
participation au  
programme  
Changez d'air

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés.

**ADOPTÉE**

130-05-2013  
Participation à la  
Journée  
Normand-  
Maurice

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité participera à la Journée Normand-Maurice qui aura lieu le samedi 19 octobre 2013 et autorise un paiement de 419\$ pour la participation. La somme sera puisée au poste Journée Normand-Maurice (02 45121 446).

**ADOPTÉE**

131-05-2013  
Remplacement  
d'une soufflante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une soufflante au montant maximal de 9 000.00\$ plus taxes et frais de livraison. La présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2014».

**ADOPTÉE**

132-05-2013  
Remplacement  
d'une pompe à la  
station de  
pompage 2

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe pour la station de pompage 2 chez Pompes



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Garand au montant de 3 992.00\$ plus taxes, frais de livraison et installation. La présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2014».

### ADOPTÉE

133-05-2013

Offres de services pour les plans et devis pour les stations de pompage 1 et 3

ATTENDU la résolution 102-04-2013 qui autorisait la directrice à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de plans et devis pour la construction de deux stations de pompages (SP1 et SP3) et leur branchement d'égout sanitaire ;

ATTENDU que les firmes suivantes ont été invitées : Dessau, Services exp inc., Genivar, Avizo experts-conseils et SNC-Lavallin ;

ATTENDU que le comité de sélection était formé de Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, Dany Bolduc, inspecteur municipal adjoint et Anick Gagnon-Gagné, ingénieur jr à la MRC de l'Érable ;

ATTENDU que les soumissions ont été ouvertes vendredi le 3 mai à 13h au bureau municipal devant les membres du comité de sélection ;

ATTENDU les offres de services professionnels reçues suite à l'appel d'offres sur invitation et les pointages obtenus lors de l'analyse des soumissions par le comité de sélection ;

Soumissionnaires	Rang	Pointage final obtenu	Prix incluant les taxes
Dessau	4	23.53	59 154.64\$
Services exp inc.	2	31.28	46 564.87\$
Genivar	3	30.62	48 289.50\$
Avizo experts-conseils	1	33.29	44 004.38\$

ATTENDU que la firme Avizo a obtenu le meilleur pointage et a également le meilleur prix ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le mandat à Avizo pour la somme de 44 004.38\$. La présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2014».

### ADOPTÉE

134-05-2013

Approbation des états financiers de l'OMH de Lyster

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2012 de l'OMH de Lyster et autorise le paiement du solde dû de 5 207\$. La somme sera puisée au poste Participation OMH (02 52000 970).

### ADOPTÉE

135-05-2013

Rendez-vous québécois du loisir municipal

### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



QUE le conseil municipal autorise Madame Nathalie Martel à participer au Rendez-vous québécois du loisir qui aura lieu à Lac-Etchemin le 9 mai prochain. La somme de 25.00\$ sera puisée au poste Colloque – CCR (02 70120 494).

**ADOPTÉE**

136-05-2013  
Congrès AQLM

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur des loisirs et de la culture à participer au Congrès annuel du loisir municipal à St-Sauveur qui aura lieu du 9 au 11 octobre 2013. Les frais d'inscription de 385\$ plus taxes, les frais d'hébergement et de déplacement seront puisés au poste Colloque – CCR (02 70120 494).

**ADOPTÉE**

137-05-2013  
Achat d'une porte de garage

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une porte de garage pour la Surface Desjardins au montant de 4 563.37\$ plus taxes chez Portes Baril. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives – CCR (02 70120 528).

**ADOPTÉE**

138-05-2013  
Entretien du toit du centre des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'entretien de la toiture du Centre des loisirs par Couverture Résiflex. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives – CCR (02 70120 528).

**ADOPTÉE**

Achat d'un tapis roulant pour le Gymlyst

Le point est reporté à une séance ultérieure.

139-05-2013  
Programme d'incitation à la plantation d'arbres

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Programme d'incitation à la plantation d'arbre sur notre territoire» proposé par le Comité d'embellissement de la municipalité. La somme maximum de 1 000\$ prévue pour le remboursement des arbres sera puisée au poste Matériaux divers - Embellissement (02 69000 629).

**ADOPTÉE**

140-05-2013  
Publicité pour les terrains à vendre dans la rue Beaudoin

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une publicité pour les terrains à vendre dans la rue Beaudoin dans le journal du Peuple de Lotbinière pour 2 parutions (mai-juin) au coût de 154\$ taxes incluses chacune. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

141-05-2013  
Demande à la

ATTENDU que la demande d'autorisation de la demanderesse Camping Tropical inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec vise à agrandir les emplacements



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

CPTAQ pour le  
Camping Tropical

résidentiels ayant fait l'objet d'une autorisation de la Commission le 19 septembre 2012 au dossier 373349 ;

ATTENDU que la demande d'autorisation en incluant la relocalisation de la rue comprend une superficie supplémentaire de 4 699,7 mètres carrés ;

ATTENDU que la demande d'autorisation vise également la création de servitudes pour desservir les emplacements résidentiels, en ce qui concerne notamment le puits d'alimentation en eau potable, les fosses septiques ainsi que le champ d'épuration, y compris les conduites souterraines et les poteaux d'électricité ;

ATTENDU que l'agrandissement projeté, qui ne vise l'ajout d'aucune construction résidentielle supplémentaire, n'aura aucun impact additionnel sur le milieu agricole du milieu ;

ATTENDU que la demande se situe à l'intérieur de la superficie de 14,64 hectares, qui a été autorisée pour l'exploitation du terrain de camping le 19 novembre 2003, au dossier 332352 ;

ATTENDU qu'il va de soit que la demande d'agrandissement ne peut se réaliser à un autre endroit hors la zone agricole de la municipalité ;

ATTENDU que la demande est conforme avec la réglementation en vigueur de la municipalité ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU que la Corporation des aînés de Lyster désire se porter acquéreur d'un terrain appartenant à la municipalité pour l'aménagement d'un parc pour ses résidents ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de céder gratuitement le lot 15D-4 et une partie du lot 15F-4, soit du lot 15D-4 en partant vers l'Ouest, jusqu'au prolongement vers le Nord de la ligne de division des lots 15F-18 et 15F-24, tous dans le rang 5 du canton de Nelson.

QUE le conseil municipal demande que les conditions suivantes soient respectées :

- les frais de notaire seront assumés par la Corporation des aînés de Lyster ;
- le parc qui sera aménagé porte le nom de «Place Willie-Roy» en remplacement de l'ancienne rue Roy.

QUE le maire et la directrice générale soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU l'offre d'achat de M. Tarik Amine pour un terrain sur la rue Beaudoin, soit les lots 15D-27 et 15F-21 ;

ATTENDU QUE la résolution 190-2005 établissait le prix de vente à 4 000.00 \$ excluant les taxes

142-05-2013  
Demande de la  
Corporation des  
aînés

143-05-2013  
Vente d'un  
terrain sur la rue  
Beaudoin



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



applicables pour un terrain d'une superficie de 100 pieds par 100 pieds ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipale accepte l'offre de M. Tarik Amine et par conséquent autorise la vente au prix de 4 000 \$ plus les taxes applicables, soit les lots 15D-27 et 15F-21, du rang cinq (5) du cadastre officiel du Canton de Nelson.

QUE l'acquéreur s'engage à ériger sur le terrain qui lui est vendu, une construction résidentielle unifamiliale d'une valeur imposable d'au moins soixante quinze mille dollars (75 000.00\$), selon les conditions et exigences mentionnées dans le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Lyster et que celle-ci devra être habitée, et ce dans les douze (12) mois suivant la date de signature du contrat, à défaut de quoi l'acquéreur devra rétrocéder au vendeur le terrain présentement vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes. Également, l'acquéreur s'engage à rembourser tous les frais encourus par le vendeur, notamment les frais de notaire et de publication, en cas de rétrocession.

QU'en cas de défaut par l'acquéreur de respecter l'obligation de construction ci-dessus stipulée et de non rétrocession, ce dernier devra, à l'expiration de ce délai de douze (12) mois, payer dans les trente (30) jours suivant l'expiration de ce délai une compensation au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500.00\$) au vendeur, et ainsi de suite à la même date chaque année, payer ce même montant si la condition de construction susdite n'est pas respectée et ce, jusqu'à ce qu'une telle construction résidentielle soit effectuée par l'acquéreur.

QU'advenant la vente, la cession, la donation ou toute autre aliénation ou transfert de droit de propriété à des tierces personnes par l'acquéreur, le délai de douze (12) mois ci-dessus stipulé continuera de s'écouler et l'obligation de construire sur le terrain vendu sera soumise à tout acquéreur subséquent.

QUE l'obligation de construction ci-dessus stipulée se poursuivra nonobstant le décès de l'acquéreur. Par conséquent, les ayant droits de l'acquéreur seront tenus à la même obligation de construire et seront liés par celle-ci.

QUE le maire et la directrice générale soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lyster le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

**ADOPTÉE**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Période de questions

**144-05-2013**  
Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 60\$ en appui financier aux Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

**145-05-2013**  
Demande de la Fondation québécoise du cancer

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

### ADOPTÉE

146-05-2013  
Soirée hommage  
Partenaires 12-  
18

#### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat de 2 billets pour la Soirée Hommage 12-18 qui aura lieu à Ste-Sophie d'Halifax le 1<sup>er</sup> juin 2013. La somme de 20\$ par billet sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

147-05-2013  
Tournoi de golf  
pour la Fondation  
du CLSC-CHSLD  
de l'Érable

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de quatre personnes au tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu vendredi le 7 juin 2013. La somme de 115\$ par personne pour un total de 460\$ sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

148-05-2013  
Adoption du  
procès verbal  
séance tenante

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

### ADOPTÉE

149-05-2013  
Levée de la  
séance

#### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 17.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2013.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière